Ce formulaire ne sert qu'à préparer la déclaration.
La déclaration doit être introduite via mydeclaration.be

Emballages à usage unique – responsable d'emballages type A

A remplir par le client qui est responsable d'emballages industriels de type A. A savoir, toute personne qui a emballé ou a fait emballer en Belgique des produits en vue ou lors de leur mise sur le marché belge.

Année de référence :	Numéro d'adhésion :				Groupe de produits :
Matériau d'emballage	Poids total des **emballages primaires** [1] (tonnes)		Poids total des **emballages secondaires** [1] (tonnes)	Poids total des **emballages tertiaires** [1] (tonnes)	**Poids total de tous les emballages (tonnes)**
	Produits **dangereux** [2]	Produits **non-dangereux**			
Papier / carton recyclable					
Métal recyclable					
Bois recyclable					
Verre recyclable					
Fibres naturelles recyclables					
Plastique recyclable					
Autres recyclables					
Papier / carton non-recyclable [2]					
Bois non-recyclable [2]					
Plastique non-recyclable [2]					
Verre non-recyclable [2]					
Autres non-recyclables [2]					
TOTAL					
Nombre d'unités mises sur le marché			Poids net des produits mis sur le marché (tonnes)		
Nom et signature du responsable du dossier					

[1] Emballage primaire = emballage de vente / Emballage secondaire = emballage de groupage / Emballage tertiaire = emballage de transport

[2] Consultez le Guide de la déclaration des emballages industriels

Si vous avez utilisé des emballages industriels en plastique contenant au moins 30% de matière recyclée, vous avez droit au **bonus de Valipac**. Toutefois, cette prime ne peut être demandée qu'au moyen d'une déclaration détaillée en ligne, et non d'une déclaration sur papier.

Valipac - Avenue Reine Astrid 59A - bte 11 - 1780 Wemmel
Tél. : 02/456.83.10 - customer@valipac.be -
www.valipac.be

version 12/2023